

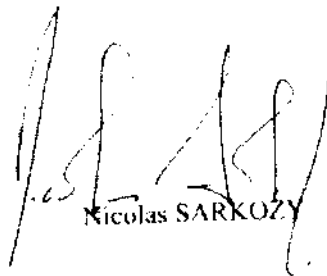
Tbilissi, le 9 septembre 2008

Le Président du Conseil européen et le Président de la Commission européenne réaffirment la ferme condamnation par l'Union européenne de la décision unilatérale de la Russie de reconnaître l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud. Ils réaffirment l'attachement de l'Union européenne au plein respect de l'intégrité territoriale de la Géorgie dans ses frontières internationalement reconnues, ainsi que de sa souveraineté et de son indépendance.

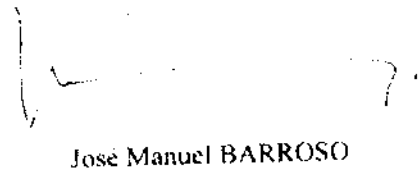
Le Président du Conseil européen et le Président de la Commission européenne réaffirment leur attachement à l'application intégrale du plan en 6 points négocié à Moscou et Tbilissi le 12 août 2008.

Le Président du Conseil européen et le Président de la Commission européenne expriment l'attachement de l'Union européenne au retour de tous les réfugiés et déplacés.

Ils réaffirment que l'Union européenne se tient prête à déployer des observateurs dans l'ensemble du territoire géorgien.



Nicolas SARKOZY



José Manuel BARROSO

Son Excellence M. Mikheil Saakashvili
Président de Géorgie

Mise en oeuvre du Plan du 12 août 2008

Réaffirmation de l'engagement de toutes les parties à mettre en oeuvre dans leur intégralité toutes les dispositions du plan Médvédev-Sarkozy en 6 points du 12 août 2008.

1. Retrait des forces

- Retrait de toutes les forces russes de paix des cinq postes d'observation sur la ligne de Poti à Sénaki, dans un délai maximum de 7 jours, compte tenu de la signature le 8 septembre des documents juridiquement contraignants et garantissant le non-recours à la force contre l'Abkhazie.
- Retrait complet des forces de paix russes hors des zones adjacentes à l'Ossétie du Sud et à l'Abkhazie sur leurs positions antérieures au début des hostilités. Ce retrait se déroulera dans les 10 jours du déploiement dans ces zones des mécanismes internationaux, y compris au moins 200 observateurs de l'UE, qui devra intervenir au plus tard le 1^{er} octobre 2008, compte tenu de l'existence des documents juridiquement contraignants qui garantissent le non-recours à la force contre l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud.
- Achèvement du retour des forces armées géorgiennes dans leurs lieux de cantonnement d'ici le 1^{er} octobre 2008.

2. Mécanismes internationaux d'observation

- Les observateurs internationaux de la MONUG continueront d'exercer leur mandat dans leurs zones de responsabilité en conformité avec leurs effectifs et le schéma de déploiement tel qu'il était le 7 août 2008, sans préjudice d'ajustements futurs sur décision du Conseil de sécurité des Nations unies.
- Les observateurs internationaux de l'OSCE continueront d'exercer leur mandat dans leurs zones de responsabilité en conformité avec leurs effectifs et le schéma de déploiement tel qu'il était le 7 août 2008, sans préjudice d'ajustements futurs sur décision du Conseil permanent de l'OSCE.
- Les préparatifs seront accélérés pour permettre le déploiement d'observateurs supplémentaires dans les zones adjacentes à l'Ossétie du Sud et à l'Abkhazie en nombre suffisant pour remplacer les forces de paix russes d'ici le 1^{er} octobre 2008 dont au moins 200 observateurs de l'UE.

- L'Union européenne en tant que garante du principe de non-recours à la force, prépare activement le déploiement d'une mission d'observation en complément des mécanismes d'observation existants.

3. Discussions internationales

- Les discussions internationales prévues au point 6 du plan Médvédev-Sarkozy du 12 août 2008 débuteront le 15 octobre 2008 à Genève. Les conversations préparatoires débuteront en septembre.

Elles porteront notamment:

- sur les modalités de sécurité et de stabilité dans la région;
- sur la question des réfugiés et déplacés sur la base des principes reconnus au niveau international et de la pratique de règlement post-conflictuel ;
- sur tout autre sujet, d'un commun accord entre les parties.